Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.134

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusés :	-1
Absents :	2

Objet : **Budget Ville – Décision modificative n° 1 pour l'année 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Marième GADIO[1], Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Dominique DEVERNOIS	par Fernando PEREIRA
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Marième GADIO
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Fanny KARANI	par Samia CARTIER
Sophiane TERCHOUNE	par Leila SAÏD
Nicolas ALLEOS	par Bachir CHEKINI
Bouchra KHIAR	par Norman CHARLES.

EXCUSÉ Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT
Maryline VIARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Arrivée à 19 h 08

Direction des Finances
Affaire suivie par : JF. CAILLOT

Conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération n° 23.134

Budget Ville – Décision modificative n° 1 pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11, L2311-1 à 7 et L2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget primitif de l'exercice 2023 adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 juin 2023 ;

Considérant que suite à l'adoption du budget primitif, la Ville doit ajuster les crédits ouverts afin de prendre en compte plusieurs événements financiers avant de procéder à la clôture des comptes ;

Considérant qu'une décision modificative n°1 est donc présentée afin d'ouvrir et d'ajouter les crédits correspondants sur l'exercice 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 - DÉCIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2023 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : 49 421,86€

- Au niveau de la section d'investissement à : 2 640,90€.

Article 2 - PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement par chapitres.

Les votes, par chapitre, ont donné les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 6 000 €
Par 32 voix POUR,
4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 13 670,20 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 29 751,66 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Recettes de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 53 696,00 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Chapitre 74 – Dotations et subventions : - 20 922,00 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 2 640,90 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 14 006,96 €
Par 32 voix POUR,
4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Dépenses d'investissement :

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 2 640,90 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne

Recettes d'investissement :

Opérations réelles :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : - 40 780,96 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 13 670,20 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 29 751,66 €
Par 32 voix POUR,
2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,
2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230627-23-134-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 30/06/2023

MAIRIE DE VIGNEUX (Essonne)